

# AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE

## C2315861

Entre les soussignés :

La Société **ARPEGE**,  
13 rue de la Loire – BP 23619  
44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX  
représentée par son Président, Monsieur Bruno BERTHELEME,

d'une part,

et

Le **CCAS THONON-LES-BAINS**, ci-après désignée "Le Client"  
**PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**  
**74200 THONON LES BAINS**

représenté par Monsieur Le Président, agissant au nom et pour le compte de la collectivité territoriale,

d'autre part,

il a été convenu que les conditions particulières ont été modifiées dans ces termes :

### CONDITIONS PARTICULIERES

Progiciel :

Produit couvert par le contrat : **SONATE OPUS Interface SNE**  
Date de prise d'effet de l'avenant : **01/02/2024**

Coût de la redevance annuelle :

Les prestations, objet du présent avenant, seront fournies au prix supplémentaire de :  
**250,00 € HT** soit **300,00 € TTC**

Tous les autres articles du contrat restent inchangés.

Fait en double exemplaire à Saint-Sébastien-sur-Loire.

Pour ARPEGE  
Le 30 août 2023

Pour Le **CCAS THONON-LES-BAINS**  
Le 10/10/2023

Le Président du CCAS  
**Christophe ARMINJON**

ARPEGE  
13, Rue de la Loire - CS 23619  
44236 ST SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX  
Tel 09 69 32 19 21 - Fax 02 51 19 53 51  
SIRET : 351 421 300 00036 - APE : 5520 C  
Site : www.arpege.fr

